



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la
CAGB le :

15 fév 2017

**Séance du jeudi 09 février 2017
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle Robert SCHWINT**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 09/02/2017 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 05/01/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Michel JASSEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 05/01/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.I.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2017)

MM. P. CURIE et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande rectificative de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat pour un montant de 102 474,30 €,
- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat et Néolia et les Bruyères Association pour un montant total de 4 432 367,80 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.I.1.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement et approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent modifiant la liste originelle des membres,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.I.1.3 - Subvention à l'association des Passionnés de Véhicules Anciens pour l'opération « Rétropolis 2017 »

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association des Passionnés de Véhicules Anciens.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement (DAG)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de cadre expert affaires juridiques à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- définit, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à l'emploi de Chargé de l'action foncière et immobilière qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.1.2.3 - Mise à disposition de personnel Mission " Transfert de la compétence eau et assainissement " - Convention avec le syndicat intercommunal des Auxons Châtillon-le-Duc (SIAC)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition au syndicat intercommunal des Auxons Châtillon-le-Duc d'un agent de la CAGB à partir du 23 janvier 2017 et jusqu'à la date du transfert des compétences Eau et Assainissement,
- approuve la convention de mise à disposition de personnel jointe au présent rapport,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de mise à disposition de personnel.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R.3.1 - Association « Réseau Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2016-2017 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 5 000 €, pour la session 2016-2017 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par l'association « Réseau Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- les 16 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 102 581 € (dont une subvention de 3 375 € à M. et Mme DESCHAMPS qui annule et remplace la subvention de 7 575 € accordée par le Bureau du 15 octobre 2015),
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à M. VIALET et Mme AMBACHER par délibération du Bureau du 27 novembre 2014, soit jusqu'au 28 janvier 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Vaux, Marchaux, Deluz et Dannemarie-sur-Crête

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- les demandes de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour 2 logements à Chemaudin et Vaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 10 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS FRANCE CONFORT pour 1 logement à Chemaudin et Vaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS VESTALE pour 1 logement à Chemaudin et Vaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ pour 1 logement à Marchaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS FRANCE CONFORT pour 1 logement à Deluz, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS FRANCE CONFORT pour 1 logement à Dannemarie-sur-Crête, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. CHAPEYRON et Mme BRUNETEAU correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention M. ANGOT Adrien et Mme ROY Marion correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention M. et Mme ROSELLY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.
- la demande de subvention M. et Mme BOUCARD correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2017 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

Mme C. BARTHELET et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, C. LIME et M. LOYAT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide la liste des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis au titre de la tranche annuelle 2016 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour le compte de la CAGB l'inscription de ces opérations au Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions d'un montant total de 17 116 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2017 :

- 1 603 € à l'Atelier Musical La Poste,
- 3 714 € à l'ASEP,
- 1 619 € à l'Académie Tchaïkovski,
- 3 954 € à l'ASC de Miserey-Salines,
- 3 775 € à Atelier Musical du Club de loisirs de Grandfontaine,
- 2 451 € à Accord Parfait à Devecey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.2 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2017 (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 8 subventions d'un montant total de 26 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles » pour le 1^{er} semestre 2017 :

- 9 000 € à l'Association Européenne Festival de Caves,
- 5 000 € à l'association Juste Ici,
- 4 000 € à l'association Orgue en Ville,
- 3 500 € à l'Amicale des Ecoles Publiques de Saône,
- 3 000 € à l'association Circasismic,
- 1 000 € à l'association Orgue et Culture,
- 500 € à la MJC Palente,
- 500 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.3 - Fonds d'aide "Manifestations sport" - Instruction des demandes du 1er semestre 2017 (subventions inférieures à 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions d'un montant total de 12 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 1^{er} semestre 2017 :

- 2 000 € à l'association Besançon Triathlon,
- 1 000 € à l'association Junior Conseil,
- 1 500 € à l'association Amicale de Saône,
- 3 500 € à l'association Centre Omnisports Pierre Croppet,
- 3 500 € à l'association ASTB,
- 1 000 € à l'association BMX Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.4 - Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la modification de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon portant sur les équipements aquatiques et visant à une nouvelle répartition des coûts en fonction des prestations à venir dans le cadre de la passation d'un marché pour la réalisation de prestations similaires à l'étude initiale.
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes initiale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY

Mandataires : Y. DELARUE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	4
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/01/2017	4
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	4
Finances	4
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2017)	4
Rapport n°1.1.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents	5
Rapport n°1.1.3 - Subvention à l'association des Passionnés de Véhicules anciens pour l'opération « Rétropolis 2017 »	5
Ressources humaines	6
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement (DAG)	6
Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI	6
Rapport n°1.2.3 - Mise à disposition de personnel Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » - Convention avec le syndicat intercommunal des Auxons Châtillon-le-Duc (SIAC)	6
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	6
Rapport n°3.1 - Association « Réseau Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2016-2017 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »	6
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	6
Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	6
Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Vaux, Marchaux, Deluz et Dannemarie-sur-Crête	6
Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	6
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	7
Rapport n°6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2017 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020	7

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	7
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »	7
Rapport n°7.2 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - Instruction des demandes du 1 ^{er} semestre 2017 (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)	7
Rapport n°7.3 - Fonds d'aide « Manifestations sport » - Instruction des demandes du 1 ^{er} semestre 2017 (subventions inférieures à 10 000 €)	7
Rapport n°7.4 - Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques	7

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 9 février 2017

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/01/2017

M. BAULIEU.- Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Y a-t-il des excuses et des pouvoirs ? Martine DONEY a donné pouvoir à Yoran DELARUE et nous avons les excuses de Karima ROCHDI. S'il y a des questions relatives au conflit d'intérêts, vous ne manquerez pas de les signaler. Qui est volontaire pour être secrétaire de séance ? Ce sera un nouveau, Michel JASSEY, qui a levé la main. Comme nous le disons d'habitude, ce n'est pas une charge insupportable. Merci pour ton accord enthousiaste.

Je vous invite maintenant à approuver le procès-verbal de la séance du Bureau du 5 janvier dernier. Y a-t-il des réserves, des abstentions ou des avis contraires ? Il n'y en a pas, il est approuvé.

Nous sommes dans la première partie de notre ordre du jour qui est le volet décisionnel. Je vous rappelle que nous appliquons la règle selon laquelle nous ne présentons les rapports que s'il est mentionné qu'ils sont présentés en séance. À défaut de cette mention, les rapports font simplement l'objet de questions le cas échéant avant leur approbation.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2017)

M. BAULIEU.- En accord avec la Commission compétente, j'attire votre attention sur le dossier concernant Les Bruyères Association. Nous nous étions interrogés sur l'interpellation d'un commissaire de la Commission n°01. La Commission sur l'Habitat et le Logement propose que nous validions le dispositif sous réserve que nous soyons en accord avec le Département qui apporte notre volet de garantie. Il est vrai que c'est une instance que nous connaissons moins que d'autres, pour ma part, Robert la connaissant sans doute très bien. On m'a bien indiqué que les vérifications de solvabilité ont été faites et que ce partenaire est crédible. Puisque nous avons suspendu notre avis à ce qu'il y ait une parfaite cohérence avec le Département, vous le confirmez et c'est écrit dans le rapport, faisons ainsi.

Nous délibérons ce soir et sous réserve également de l'intervention du Département, mais qui ne devrait pas faire l'ombre d'un doute, si j'ai bien compris. C'est ce que l'on m'a dit en termes de concertation entre les services, mais je ne savais pas où vous en étiez sur le sujet. Cette précision étant apportée et cette clause suspensive étant ajoutée, avez-vous des questions, des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est donc décidé.

Rapport n°1.1.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents

M. BAULIEU.- Pour ce rapport, Yoran étant à la manœuvre, il peut être soumis à des questions. Avez-vous des questions à poser à Yoran, des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté, je vous remercie.

Rapport n°1.1.3 - Subvention à l'association des Passionnés de Véhicules anciens pour l'opération « Rétropolis 2017 »

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions ou des observations sur ce rapport ?

Mme PRESSE.- Je vois que sur ce genre de dossier, toutes les associations ont droit à une subvention et cela fait un moment que cela dure.

M. BAULIEU.- Non, cela ne fait pas un moment que cela dure, mais c'est la deuxième subvention de ce type. Si tu veux parler des tourneurs sur bois qui ont exposé, nous pensons à la même chose pour le Salon des Talents comtois. Non, ce n'est pas une règle générale. Cette question a été examinée par le Président et cette subvention est proposée à ce titre.

Mme PRESSE.- C'est une exception qui dure.

M. BAULIEU.- Non, c'est une exception qui se répète, puisque c'est la deuxième fois.

M. RUYSSSEN.- C'est une exception qui confirme la règle une deuxième fois.

M. BAULIEU.- Oui, si nous considérons que la première exception commence à être la règle. Notons cette interrogation dans le procès-verbal.

M. FELT.- *Intervention inaudible*

M. BAULIEU.- Si vous vous rappelez bien ma question, finalement, elle n'était pas très éloignée de celle de Françoise ce soir en connaissant un peu le salon en question. Là, c'est différent, puisque c'est une manifestation en tant que telle. Connaissant un peu le Salon Talents comtois, je m'étais simplement dit - et je l'avais dit à haute voix - que si tous les exposants le savaient, ils auraient été peut-être plus nombreux à taper à notre porte, ce que je continue à penser. Ce rappel est donc très juste, Marcel.

M. FELT.- Cela me fait penser d'ailleurs que j'ai toujours mon dossier sur la crèche. Il faudrait peut-être qu'il revienne sur le tapis !

M. BAULIEU.- Finalement, Rétropolis a du succès.

M. CONTOZ.- Le fait de sortir des subventions comme cela manque de lisibilité sur nos actions par la suite.

M. BAULIEU.- Très bien. Je souhaite que nous notions toutes ces observations. En dehors de ces observations, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. C'est ainsi décidé, mais nous ferons suivre les observations.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement (DAG)

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne le remplacement d'un cadre expert des Affaires juridiques. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est décidé, merci.

Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

M. BAULIEU.- Vous connaissez la règle. Avez-vous des observations, des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.2.3 - Mise à disposition de personnel Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » - Convention avec le syndicat intercommunal des Auxons Châtillon-le-Duc (SIAC)

M. BAULIEU.- Si vous avez les dossiers en tête, c'est la suite logique du recrutement que nous avons réalisé en lieu et place du syndicat en question, en anticipation de la suite. Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est décidé, merci.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Association « Réseau Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2016-2017 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Alain BLESSEMAILLE sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Robert STEPOURJINE sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Vaux, Marchaux, Deluz et Dannemarie-sur-Crête

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Robert STEPOURJINE sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Robert STEPOURJINE sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2017
dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

M. BAULIEU.- Ce rapport est à présenter en séance compte tenu des intérêts des personnes qui siègent. Vous connaissez la procédure. L'EPF (Établissement Public Foncier) assurant une mission de portage, chaque année, nous lui proposons, après consultation des communes, la liste des opérations à porter dans le périmètre du Grand Besançon et vous en avez la présentation détaillée pour les communes de Larnod, des Auxons, de Pouilley-les-Vignes, de Fontain et de la CAGB pour différentes opérations. Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 -
Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves PRALON sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Rapport n°7.2 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » -
Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2017 (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves PRALON sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Rapport n°7.3 - Fonds d'aide « Manifestations sport » -
Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2017 (subventions inférieures à 10 000 €)

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves PRALON sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Rapport n°7.4 - Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre
la CAGB et la Ville de Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves PRALON sur ce rapport ?

Mme PRESSE.- Sur le montant prévisionnel de l'opération, est-ce bien 900 € ?

M. PRALON.- *Intervention inaudible*

M. BAULIEU.- C'est le solde.

M. PRALON.- *Intervention inaudible*

M. BAULIEU.- Sur cette tranche, la Ville est le financeur principal. Merci pour la précision.

Mme PRESSE.- Je souhaite une réponse à ma question, mais je ne la connais pas.

M. BAULIEU.- Merci, je crois que tu as bien fait de donner cette précision, Françoise. Je crois qu'il faut bien l'entendre ainsi, mais nous pensons que la réponse est bonne. Sur cette tranche-là, comme nous l'avons vu, c'est essentiellement la Ville qui finance, puisqu'il y a une répartition des opérations.

S'il n'y a pas d'autres interrogations, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Examen des rapports qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

La séance est levée.